

Téléports : outils de développement économique. Présentation des téléports en cours de développement en Belgique. Approche envisagée dans le cas du projet à Liège

Damien Jacob

Citer ce document / Cite this document :

Jacob Damien. Téléports : outils de développement économique. Présentation des téléports en cours de développement en Belgique. Approche envisagée dans le cas du projet à Liège. In: NETCOM : Réseaux, communication et territoires / Networks and Communication Studies, vol. 9 n°1, avril 1995. pp. 256-285;

doi : <https://doi.org/10.3406/netco.1995.1274>

https://www.persee.fr/doc/netco_0987-6014_1995_num_9_1_1274

Fichier pdf généré le 11/02/2020

Session II : Dimensions spatiales, information et communication : logiques de l'action

TELEPORTS : OUTIL DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Présentation des téléports en cours de développement en Belgique. Approche envisagée dans le cas du projet à Liège

Damien JACOB
Chargé de recherches
à la SPI - province de Liège

1. Concept de téléport

A la longue liste des néologismes véhiculés par les milieux responsables du développement économique et de l'aménagement du territoire (parcs scientifiques, technopôles, technoparcs...), il est maintenant nécessaire de rajouter le terme "téléport".

Nouveau concept, le téléport peut être considéré comme un *port pour l'information*. Ainsi, au même titre qu'un aéroport ou un port maritime réceptionne, concentre et redistribue des biens ou des personnes, un téléport réceptionne, concentre, trie et redistribue de l'information (voix, données, et images).

Tirant leur essence du développement spectaculaire de la technologie dans le domaine des télécommunications (transmission de données -et bientôt d'images- à haut débit à toute distance) et des liens de plus en plus étroits entre ce secteur et celui de l'informatique, les téléports cherchent à mettre à la disposition des entreprises des moyens de télécommunication les plus performants aux meilleures conditions du marché.

Si bien qu'ils apparaissent de plus en plus parmi les instruments utiles au tissu économique d'une région.

En l'absence de protection juridique internationale du label, le terme "téléport" est employé, souvent à tort et à travers, pour représenter des projets totalement différents.

Historiquement, le concept est né aux USA au début des années quatre-vingt, dans le contexte de la suppression des monopoles en matière de gestion des infrastructures de télécommunication. Des téléports, gérés par des câblo-distributeur privés, proposaient de relier des grands utilisateurs de transmissions de données longue-distance à différents points du monde, au moyen par exemple de satellites, sans passer par le réseau commuté public. Ainsi, en court-circuitant le réseau public, il était possible d'obtenir des tarifs avantageux, dégressifs proportionnellement à la croissance du trafic.

Le premier téléport fut celui de New-York, projet incluant un volet immobilier (parc de bureaux pré-câblés, dit "intelligent-buildings"), et un volet aménagement d'un espace vacant.

000256

Le développement des projets de téléport aux USA (près d'une cinquantaine actuellement) a suscité la création de la W.T.A. (World Teleport Association). Cet organisme a pour objet la promotion des projets de téléports à travers le monde, dans le but de développer un réseau international de télécommunications par satellites -avec pour noeud des téléports- qui pourrait concurrencer les liaisons câblées intercontinentales.

D'après la définition adoptée par W.T.A., un téléport doit comporter plusieurs éléments:

- des *connexions avec les réseaux longue-distance* nationaux et internationaux (antennes satellites et raccordements aux réseaux commutés).
- une *infrastructure locale de télécommunication*, comprenant généralement un réseau de fibres optiques et un autocommutateur numérique, pour desservir tous les usagers du centre d'affaires installé in-sitio.
- souvent une *infrastructure immobilière* autour de la station terrienne (smart-buildings...).
- un *réseau de distribution* qui doit irriguer toute l'agglomération environnant le site du téléport, au-delà du périmètre d'aménagement proprement dit. Le téléport contribue donc, par ce biais, au développement régional.

Cette définition se distingue du concept de télébase véhiculé par certains promoteurs immobiliers, notamment en France. Une télébase, ou "telereality" ("teleport" et "real estate"), peut être considérée comme un parc de bureau spécifique, irrigué par des moyens de télécommunication avancée, n'ayant aucune incidence sur la région environnante.

1.2. Un concept prisé par les aménageurs.

En proposant une offre en télécommunications performantes aux entreprises présentes dans un parc de services, le Téléport se présente comme un outil de plus en plus attrayant aux mains des aménageurs pour promouvoir leur parc d'activités.

Cet attrait marqué par les responsables politiques pour combiner les télécommunications dans un plan de développement économique provient de trois constatations:

- * Premièrement, les entreprises prennent de plus en plus conscience de l'intérêt de disposer de moyens de télécommunication efficaces:
 - d'une part pour maximaliser l'organisation de leur production (par une meilleure communication interne entre chaque équipe de travail et entre chaque établissement dans le cas des grandes entreprises)
 - d'autre part pour faciliter les contacts avec le marché et le milieu économique (fournisseurs, sous-traitants, conseillers privés ou publics...).

Aussi, peut-on comprendre la démarche de l'aménageur (public ou privé) qui cherche, en proposant une infrastructure de télécommunication de qualité, un atout supplémentaire pour l'entreprise désireuse d'améliorer sa compétitivité sur le marché.

Toutefois, de nombreuses études scientifiques ont constaté que le développement des moyens de télécommunications n'induisent pas forcément un développement économique. En effet, les télécommunications semblent jouer un rôle de catalyseur dans le processus, amplifiant aussi bien un mouvement positif que négatif pour le développement. Ainsi, des régions qualifiées de périphériques verraient leur extériorité se renforcer et seraient de plus en plus condamnées à s'attribuer des activités subalternes de production, au détriment des fonctions de décision. Il s'agit donc d'utiliser cet outil avec circonspection, puisqu'il est susceptible de réalimenter des disparités profondes de la région qui en bénéficierait.

- * Le deuxième constat motivant la création de téléports se base sur les difficultés observées dans nos pays pour disposer de moyens de télécommunications performants. Très souvent, ceux-ci se révèlent soit peu efficaces (pannes...), soit trop onéreux.

Gérées par des organismes publics, les télécommunications souffrent des maux inhérents à la notion de service public: une administration centralisée, bureaucratique, où l'esprit d'initiative commerciale et de responsabilité fait défaut.

S'il faut reconnaître l'efficacité de la mission de service public lorsqu'il a été nécessaire de constituer -et de gérer dans un esprit d'équité- des réseaux téléphoniques commutés homogènes sur l'ensemble du pays, on remarque maintenant, au fur et à mesure du développement des télécommunications d'entreprises, l'inadéquation de l'organisation de ces organismes avec celle d'un marché de plus en plus libéralisé. Car, pour des raisons de rentabilité économique, les télécommunications avancées ne peuvent être mises à la disposition que de ceux qui ont les moyens de les payer c'est-à-dire des entreprises privées.

Or dans nos pays, les télécommunications à usage privé et à usage professionnel ne sont pas séparées. Elles sont gérées par un organisme unique qui applique le principe de la péréquation tarifaire (les recettes obtenues par l'emploi des télécommunications d'entreprises servant à financer le développement du réseau téléphonique classique) et de l'égalité de traitement (les entreprises ne bénéficiant pas de plus de faveurs que les particuliers).

Aussi, le milieu économique cherche-t-il en permanence les moyens de contourner le service public, et espère, par le biais du développement de téléports, disposer des moyens de télécommunication plus performants, à des tarifs préférentiels.

* Enfin, dernier constat. Le label de "technopôle", au fur et à mesure de sa généralisation, perdait sa valeur attractive pour les entreprises de haute technologie. Le concept se banalisait, au point de lasser les entreprises régulièrement sollicitées par des prospectus pour s'installer dans telle ou telle technopôle dont elles n'arrivaient plus à percevoir les atouts primordiaux. Aussi, la possibilité d'intégrer les télécommunications dans l'offre de services accessibles aux entreprises présentes dans un parc d'activité, assurait un second souffle à ces parcs technologiques. Et l'attrait de plus en plus perceptible de l'opinion publique vis-à-vis des technologies de télécommunications (Minitel, télécopie, antennes satellites, vidéotéléphone...) permet à des aménageurs, souvent en manque d'imagination, de commercialiser leur parc d'activité, en y adjoignant une image de marque valorisante ("un parc branché sur tous les continents...").

Les téléports, au même titre que les technopôles durant la décennie quatre-vingt, font ainsi miroiter l'image d'une région réceptive aux hautes technologies et donc à la pointe du progrès, et deviennent un concept de marketing de plus en plus prisé par les collectivités locales.

2. Différents types de téléports.

Le concept de téléport présente une signification différente selon que le secteur des télécommunications soit déréglementé ou non dans le pays considéré.

- * Dans le premier cas (observé dans les pays anglo-saxons essentiellement), il s'agit d'un lieu où se concentrent les moyens de communication les plus modernes (point d'intersection de plusieurs réseaux, de nature et d'origine différentes). De tels lieux sont desservis par plusieurs compagnies en concurrence qui peuvent offrir des tarifs concurrentiels étant donné la grande concentration de trafic que l'on peut enregistrer en ces points. Ces téléports étaient traditionnellement identifiables par leur parc d'antennes satellites permettant d'assurer des communications internationales et intercontinentales au meilleur coût, mais ils n'accompagnaient pas forcément un parc d'activités et étaient parfois "stand alone" (aucun utilisateur n'était implanté à proximité immédiate du site). Leur fonction se résumait à fournir aux grands utilisateurs de télécoms des moyens de transmissions internationales à haut débit au meilleur prix. Le terme de téléport vient de là²: on concentre le trafic en un point pour l'envoyer à un autre point qui se charge de le redistribuer à un niveau local. Cette activité d'application aux Etats-Unis est encore inconcevable dans nos pays où l'administration des PTT se réserve le monopole de la commercialisation des liaisons.
- * Dans le deuxième cas, il s'agit d'un parc d'activités, ayant éventuellement le statut de parc scientifique (lieu où on privilégie les activités de recherche appliquée), équipé en moyens modernes de télécommunication³.

Coincés jusqu'à présent par la non-déréglementation effective du secteur des télécommunications (en particulier au niveau de l'infrastructure), tous les projets de téléports en Belgique et en France suivent cette dernière orientation.

Ils sont d'*initiative privée et/ou publique*.

- * Dans le premier cas, ils sont mis en oeuvre par des promoteurs immobiliers cherchant à ajouter une plus-value à leurs parcs de bureaux.

² "Télé" se référant aux télécommunications et "port" se rapportant à la notion de rupture de charge qui apparaît en ces points en ce qui concerne le trafic.

³ Par moyens modernes, on entend généralement la mise à disposition de matériels "up-to-date" de technologie numérique (réseau local en fibres optiques, PABX avec des fonctions du type "Centrex"...), ainsi que la prestation de services de qualité non assurés en d'autres points du territoire (service de maintenance 24h/24, sécurisation du réseau...).

- * Dans le second cas, les principaux intervenants sont:
 - le syndicat de développement économique, qui se charge de la promotion du projet et éventuellement de son financement public;
 - des forces vives de la région (chambres de commerces, pépinières d'entreprises, municipalités...);
 - l'administration des PTT qui se charge de la partie technique du projet;
 - souvent un promoteur immobilier.

L'action de ces organismes s'inscrit, dans le cadre de la concurrence entre les régions ou les pays, autour d'une stratégie de promotion générale de la métropole et de ses alentours. En ces périodes de ralentissement de l'activité économique, chaque région ou pays essaie de trouver le maximum d'avantages comparatifs sur ces concurrents, c'est-à-dire de disposer l'argument décisif pour remporter la décision de localisation d'une nouvelle entreprise.

On peut regrouper schématiquement ces différents projets en deux catégories:

- 1) ceux qui cherchent à *promouvoir un parc de bureaux* (en ville ou dans un parc d'activité) en proposant des services télécoms avancés.
- 2) ceux qui cherchent à *aider l'ensemble du tissu économique en développant une infrastructure en télécommunications avancées* dans la région.

2.1. Promotion de parcs de bureaux.

Avec la banalisation du concept de technopôle, et donc de l'image de marque qui y était liée, de nombreux promoteurs (publics ou privés) ont souhaité cibler leur parc d'activité dans un créneau spécialisé. Ainsi, au même titre que certains se sont spécialisés dans les biotechnologies, d'autres ont souhaité consacrer des moyens à améliorer l'accueil des entreprises (par des équipements en voiries, des espaces verts, des services collectifs, mais aussi des services télécoms performants).

Par ailleurs, le marché immobilier de bureaux étant en déprime actuellement, plusieurs promoteurs privés se sont spécialisés dans le secteur de bureaux intelligents (smart-buildings) - conçus pour utiliser dans les meilleures conditions des moyens de télécommunication performants- dans l'espoir d'attirer de nouveaux clients séduits par une telle offre.

Il s'agit souvent d'un projet important, de l'ordre de 25 à 100 millions d'investissement, qui doit être marquant médiatiquement, et presque toujours associé à un programme immobilier. Ils sont implantés, soit dans des parcs scientifiques (associant les avantages d'un environnement vert, de la proximité d'une université et de quartiers résidentiels de haut standing, ainsi qu'une accessibilité aisée à partir du centre de la métropole et de son aéroport), soit le long des grands axes de bureaux d'une métropole.

La plupart des téléports présentent les *caractéristiques suivantes*:

- la présence d'un *autocommutateur numérique principal*, partagé par l'ensemble des entreprises présentes dans le parc (avec des possibilités de messageries vocales et textuelles). Il assure la commutation entre tous les terminaux situés dans le parc, ainsi que les transmissions avec l'extérieur.
- la desserte des différents bâtiments par un *réseau local en fibre optique* souvent sécurisé (réseau en double boucle).
- la présence de *ramifications des différents réseaux* (réseaux téléphoniques, spécialisés, et RNIS), ainsi que la réservation d'un certain nombre de raccordements afin de pouvoir faire face à des augmentations subites de la demande, sans devoir réinstaller de nouveaux câbles.
- *tarifs préférentiels* pour les communications, liés éventuellement à l'adoption d'un statut de zones franches en télécommunications quand la législation le permet (ex: service "City-direct", instauré à Amsterdam, accordant des tarifs réduits en direction de certaines grandes villes internationales).
- la *garantie de maintenance* 24h/24 et de mise à niveau permanent des équipements.
- le *télé-contrôle* du chauffage, de la climatisation, de l'alimentation électrique (gestion de l'énergie), ainsi que le télé-alarme (surveillance incendie & sécurité)
- *services de location* de télécopieurs, photocopieuses, éléments de bureautique, micro et mini ordinateurs, logiciels...
- *l'accès préférentiel à des banques de données* nationales et internationales: avec applications du type "intelligence artificielle" assurant la traduction de langues étrangères...
- l'offre de *cycles de formation professionnelle* en informatique et en gestion de réseaux informatiques.
- l'offre de *services de proximité*: mini centre commercial, hôtellerie, restauration, location de voitures, services de secrétariat et de traduction...).

Ce type de projet vise à attirer des sociétés qui ne sont pas encore présentes sur le parc promu. On accueillera donc des établissements d'entreprises, à la faveur soit d'une nouvelle implantation, soit d'une opération de délocalisation. Ces établissements peuvent être le siège social régional ou national de grandes entreprises, des centres informatiques, des centres de R & D, des bureaux de services d'information en sous-traitance...).

Il s'agit toutefois d'une demande difficile à cerner, très hypothétique. De plus, il est très difficile de déterminer si les avantages accordés aux établissements qui seront présents sur le site seront susceptibles de justifier une opération de délocalisation.

De tels projets auront vraisemblablement une durée de vie relativement courte, surtout si on se réfère aux autres types d'infrastructures (autoroutes, voies ferrées...).

En effet, ils souffriront probablement, comme pour les technopôles, de leur généralisation, puis de leur banalisation (perdant ainsi leurs avantages comparatifs). Aussi, sont-ils voués à évoluer en permanence sous peine d'être imités par des concurrents et être rapidement dépassés techniquement, surtout lorsque des réseaux publics performants seront généralisés à l'ensemble du territoire.

Priorité donc à des infrastructures ayant un rapide retour sur investissement.

Notons que, pour éviter une anarchie de projets au niveau régional ou local, quelques pays ont adopté au niveau national une législation précisant les différentes spécifications à respecter pour que de tels projets puissent voir le jour.

La France a ainsi instauré officiellement le terme de Z.T.A. (zone de télécommunications avancées) dans sa législation. Ce statut fixe en premier lieu les rôles des différents acteurs (l'opérateur installe, exploite, gère les équipements, facture et commercialise les services de base; tandis que l'aménageur exploite les services à valeur ajoutée, gère le réseau de surveillance automatique des bâtiments, et commercialise les espaces de bureaux et les services de proximité). Il détermine aussi les principales caractéristiques de ce type de "téléport" (installation d'un autocommutateur public du type "centrex", application d'un tarif dégressif en fonction du volume de communications transmises [sauf pour les transmissions internationales], commercialisation d'abonnements partagés [RNIS, réseaux spécialisés par paquets...] et de stations terriennes, garantie d'intervention dans un délai minimum, et reconnaissance de cette zone en tant que lieu privilégié d'expérimentation pour de nouveaux produits [services de façon anticipée par rapport au calendrier d'implantation national]).

En fin de compte, ce statut a permis, d'une part de mettre un frein à la surenchère entre projets, d'autre part de fixer à France Telecom une politique uniforme au niveau de l'ensemble du territoire français à l'égard de tous les projets qui fissent au niveau local tout en la protégeant d'opérations de "by-pass"⁴. Il s'agit donc d'une solution minimaliste, de compromis, puisque ne dérogeant que de manière très partielle au monopole tant décrié de l'opérateur. Mais, cette formule peut dans un premier temps rassasier les appétits de certaines collectivités locales qui souhaitent avant tout disposer de telles zones pour promouvoir leur image de marque.

⁴ On pourrait imaginer que des multinationales installent une succursale dans un téléport disposant d'un statut de zone franche (tarifs réduits) et fassent transiter leurs communications internationales par cet intermédiaire de manière à réduire leurs notes téléphoniques (au détriment de l'administration des PTT).

L'ensemble du tissu économique peut bénéficier d'un tel projet, en particulier les entreprises qui ne peuvent consacrer une part importante de leur budget à des investissements en télécommunications et qui n'en ont pas un usage très important (cas de beaucoup de PME par exemple).

Le risque commercial d'un tel projet est faible, notamment du fait d'une approche plus concrète de la demande et du faible niveau des investissements à réaliser. En effet, il est dans ce cas beaucoup plus facile de suivre l'évolution technologique, et de maintenir son principal avantage comparatif: le partage des équipements et des services.

000264

2.2. Développement de l'infrastructure en télécommunications.

Il est possible aussi de considérer l'influence des télécommunications de façon globale, sur l'ensemble du tissu économique d'une région. C'est la démarche parfois entreprise par des aménageurs institutionnels, sollicités par des observateurs privilégiés du monde économique (fédérations professionnelles, chambres de commerce...) préoccupés par telle ou telle carence en infrastructure de télécommunication.

Aussi, au même titre que d'autres infrastructures de transport, les télécommunications font l'objet de plans de développement, dans l'optique de favoriser la compétitivité de l'ensemble des entreprises de la région, et non celles présentes dans une zone restreinte.

La démarche d'approche du marché est fondamentalement différente: ici, on part des besoins et attentes du tissu économique déjà institué dans la région, tandis que dans l'autre cas, on anticipe sur les besoins (concrets, mais aussi abstraits) des entreprises qui ne sont pas encore présentes dans la région afin de les convaincre à venir s'installer dans le parc promu plutôt que dans un autre.

On cherchera à développer ce type de projet là où la demande en télécommunications avancées s'est exprimée, c'est-à-dire en des lieux concentrant une certaine activité économique, soit dans un certain secteur économique, soit dans certains types d'entreprises. On peut donc déterminer les lieux d'implantation par une analyse du tissu économique de la métropole considérée.

On mettra à disposition des utilisateurs des équipements et des services au fur et à mesure, *en fonction de la demande exprimée.*

On cherchera surtout à permettre le *partage des coûts d'installation des infrastructures et de leur gestion* aux différents utilisateurs en fonction de leur utilisation. Il sera ainsi possible de réaliser des économies d'échelle importantes en évitant que chaque entreprise doive s'équiper individuellement -et investir des montants conséquents- afin de disposer d'un outil dont elle ne peut optimiser l'emploi.

Aussi, on peut y retrouver les différentes caractéristiques présentes dans les téléports installés sur des parcs d'activités, si toutefois la demande existe pour ces différents services. Toutes les ressources seront partagées (services de maintenance, studio de vidéoconférence...).

Généralement, la société d'exploitation essaie de s'interposer comme interlocuteur unique et permanent avec les utilisateurs, ce qui permet à ces derniers de pouvoir rapidement trouver une solution à leurs problèmes en télécommunications et d'être rassurés quant au suivi vis-à-vis de l'évolution technologique.

3. Présentation des téléports en cours de développement en Belgique⁵

Conçus au niveau régional pour utiliser dans les meilleures conditions des moyens de télécommunication performants- dans l'espoir d'attirer de nouveaux clients séduits par une telle offre, les téléports sont -en Belgique- d'initiative privée (mis en oeuvre par des promoteurs immobiliers cherchant à ajouter une plus-value à leurs parcs de bureaux en les transformant en "intelligent-buildings" interconnectés) et/ou publique (promus par une association de développement économique autour d'une stratégie de promotion générale d'une région).

On dénombre, début 94, trois téléports en cours de développement. Tous misent essentiellement sur un impact économique d'un tel projet sur le tissu économique de la région concernée. Aucun n'est encore complètement concrétisé.

- * à Louvain-La-Neuve (Brabant Wallon - projet en cours de concrétisation): ce projet cherche à promouvoir un parc de services très bien irrigués en réseaux et services de télécommunication (cf 2.1.);
- * à Bruxelles (projet partiellement concrétisé) : ce projet entreprend d'améliorer l'offre de services de télécommunication sur certains sites de la Région Bruxelloise et de former le tissu économique à l'usage de ce type de technologie (cf 2.2);
- * à Liège (projet en cours de concrétisation): ce projet entreprend de créer une pépinière d'entreprises spécialisée dans le domaine des nouvelles technologies de l'information, ainsi que d'améliorer l'offre de services de télécommunication au niveau des parcs d'activités.

3.1. Le téléport de Louvain-La-Neuve.

Juxtaposé au parc scientifique de l'université de Louvain-La-Neuve, le téléport cherche à profiter d'une situation géographique privilégiée (en dehors de Bruxelles et de ses embouteillages, à 20 minutes de l'aéroport,...), et d'un bon positionnement par rapport à l'infrastructure de télécommunication existante (liaison en fibres optiques entre Namur, Wavre et Bruxelles), ce qui devrait permettre de limiter les investissements nécessaires pour le relier au réseau national.

⁵ Extrait actualisé de l'article "les télécommunications d'entreprises en Belgique" publié dans *Netcom*, volume 7 n°1, avril 1993, pp. 67-104, Paris.

Présentation du projet :

Il devrait bénéficier:

- * d'un *environnement télécom privilégié* à l'intérieur du site: centraux numériques publics (du type "centrex", ayant tous les services et facilités proposés par les PABX traditionnels, mais qui permettra en plus la constitution d'un réseau privé virtuel entre une entreprise implantée dans le téléport et ses différents sièges répartis dans le pays); liaisons à fibres optiques; accès aux réseaux DCS (commutation par paquets), à des lignes louées & de transmissions de données haut débit, au RNIS...; et promesse d'installation en priorité de tous les services "up-to-date" par Belgacom.
- * d'un *service d'accueil téléphonique* personnalisé, disponible en permanence, permettant de pallier les non-réponses pour cause d'occupation ou d'absence, complété par une messagerie vocale interactive où chaque client disposera d'une boîte vocale, accessible du monde entier, dans laquelle seront déposés et enregistrés des messages.
- * d'une *qualité du service renforcée* dans l'acheminement du trafic, tant de la voix que des données, au moyen d'un dédoublement des équipements & raccordements de télécommunication installés sur le site (le deuxième circuit servant en cas de défaillance du premier), d'une supervision électronique permanente du fonctionnement des équipements, et d'une garantie d'intervention 24h/24 d'un personnel spécialisé pour la levée des dérangements. L'ensemble de ces mesures doit permettre une minimalisation des risques de perturbation des liaisons télécoms.
- * d'une *sécurité physique* assurée par le contrôle à distance des accès et la surveillance des locaux, un service de gardiennage, et des délais de mise en service extrêmement réduits.
- * de *bâtiments "intelligents"*, équipés d'un système de câblage garantissant des interventions très rapides et permettant de configurer tous les types de réseaux informatiques avec une très grande flexibilité.

Le coût de ces services devrait être partagé entre les différentes entreprises présentes dans le téléport, en fonction du nombre de m² qu'elles occuperont.

Ainsi, chaque entreprise, devrait payer, en plus de la location des bâtiments (environ 600-700 FF/m²/an) et des charges locatives (+/- 300 FF/m²/an), un forfait "téléport" général (redevance qui sera fixée entre 300 et 400 FF/m²/an) -comprenant la participation aux frais d'installation et de gestion de l'ensemble des installations télécoms particulières (services de dépannage, de surveillance, dédoublement des liaisons,...)- qui sera dû quelle que soit l'utilisation que l'on fera de ces services. Soit un montant total de location équivalent à celui d'un bureau classique au centre de Bruxelles, pour bénéficier d'une infrastructure performante, sûres et up-to-date, sans subir les désagréments d'une grande ville et ses tares bien connues en matière de raccordement téléphonique.

000267

Certains services partagés qui ne pourrait être inclus dans le forfait "téléport" (car ils sont d'un usage secondaire ou occasionnel) devraient faire l'objet d'un supplément: ce serait notamment le cas du studio de visioconférence qui sera loué par tranche horaire, et du système de messagerie vocale.

Le téléport devrait être géré par une société mixte, composée de l'intercommunale de développement économique du Brabant Wallon (I.B.W.) -initiatrice du projet et responsable de l'aménagement et de la promotion du site-, d'un promoteur immobilier, et de Belgacom chargée de l'équipement technique (télécoms et service de télésurveillance), actionnaire à 51 % de la société (capital initial de 9 millions FRF).

Grâce à ces atouts, le téléport cherchera à attirer des entreprises souhaitant implanter un nouvel établissement dans la région dans le cadre, soit d'une opération de délocalisation à partir de Bruxelles, soit d'une stratégie de disjonction fonctionnelle à l'échelle nationale ou internationale.

La clientèle ciblée par les promoteurs correspond aux:

- centres de décision des grandes entreprises (ex: FN, ACEC,...) qui ont de grands besoins en télécommunications et qui recherchent la sécurisation de leur transmission (réduire les risques de rupture des liaisons). Cependant, il faut reconnaître que de tels centres de décision sont encore rares actuellement (la pression syndicale freinant les phénomènes de disjonction fonctionnelle à l'intérieur des grandes entreprises, tant dans les secteurs industriels que dans la grande distribution). Si bien que le strict minimum sera délocalisé (par exemple un centre informatique), et la consommation en surface de plancher sera de toute façon réduite;
- centres de coordination de multinationales -et de sociétés scandinaves- qui ont été attirées à Bruxelles par des avantages fiscaux. Ils se sont progressivement rendus compte de l'importance de Bruxelles sur la scène européenne. Aussi, souhaitent-ils encore se maintenir sur la capitale -même si, maintenant, les incitants sont en voie de disparition- et recherchent-ils de nouveaux emplacements avantageux, mais de taille relativement réduite (500 à 600m²), qui leur promettent le meilleur rapport qualité/prix;
- grandes entreprises de services dont les télécommunications sont devenues un outil de production, du style de "Swift": bureaux de réservation internationaux, entreprises de télémarketing, bureaux des institutions de cartes de crédits,...
- centres nerveux de sociétés de distribution (ex: G.I.B., Delhaize,...);
- sociétés d'import-export ("tertiaire international");
- institutions para-étatiques (suisses, scandinaves,...);

- centres internationaux de discussion... grands consommateurs de surfaces de bureaux,...

000268

Toutefois, il est particulièrement difficile d'estimer si la demande sera suffisante et si les avantages proposés par le téléport seront suffisamment attrayants pour justifier une opération de délocalisation ou la création d'une nouvelle implantation sur ce site.

Concrétisation du projet et perspectives:

De nombreux contre-temps (déficit du premier entrepreneur, blocage politique & communautaire) ont reporté à plusieurs reprises le projet. Toutefois, en 1993, le projet a été relancé à la suite de la décision prise par Belgacom de participer majoritairement au capital de la société de gestion. Des études architecturales ont été lancées pour les premiers bâtiments de bureaux et les deux centres techniques, tandis que des travaux de voiries et d'équipement ont débuté.

3.2. Le téléport de Bruxelles.

Le projet de téléport à Bruxelles s'inscrit dans une autre optique que celle de Louvain-La-Neuve. Développé par le ministère de l'économie de la Région Bruxelles-Capitale, il trouve son origine dans un souhait formulé, tant dans les milieux d'entreprises que dans le secteur public bruxellois, de prendre une initiative pour élaborer et réaliser un réseau de communication à haute valeur ajoutée. Il est destiné, en premier lieu, à des utilisateurs actifs dans un même secteur ou situés dans certaines zones à Bruxelles, et pour lesquels des parcs de services "téléport" seraient créés.

Le projet propose donc d'améliorer l'infrastructure en télécommunications proposée aux entreprises présentes dans l'agglomération bruxelloise afin d'améliorer leur compétitivité. Il ne nécessite aucun volet immobilier, si ce n'est pour le bâtiment d'accueil des infrastructures.

Peu exigeant en surface, il peut donc voir le jour presque en n'importe quel point de l'agglomération où l'on peut y observer une forte concentration de PME.

Au cours des travaux préparatoires, les promoteurs ont remarqué que démarrer d'emblée un projet qui couvre l'ensemble du territoire de Bruxelles, dans le cadre d'une option à long terme, n'était pas réaliste, ni du point de vue technique, ni du point de vue commercial. Il était préférable de démarrer le projet dans le cadre d'une initiative limitée.

Un premier site a été choisi: il s'agit du plateau du Heyse (à l'intérieur du bâtiment "Buro & Design Center", à 100m de l'Atomium, au nord-ouest de Bruxelles) caractérisé par une concentration importante de PME (1 500 dans le Trade Markt). Mais le projet a l'ambition, en cas de succès du premier site, de couvrir d'autres zones actives à Bruxelles (Quartier européen, avenue Louise, zone du Canal...), et de les relier éventuellement au moyen d'un réseau de télécommunication large-bande spécifique, du type métropolitain (M.A.N.).

000269

Les partenaires sont publics et privés (la Région "Bruxelles-Capitale", la Société Régionale d'Investissement de Bruxelles et Belgacom d'une part, un consortium d'entreprises réunies par l'Union des Entreprises de Bruxelles, fédération professionnelle, d'autre part).

Les promoteurs recherchent avant tout une grande flexibilité de l'offre afin de mieux coller à la demande.

Le téléport fonctionne sur un principe de partage des coûts des infrastructures et services en fonction du temps d'utilisation.

Par ailleurs, un effort de vulgarisation technique est effectué par le biais d'un centre de formation (en collaboration avec l'Université Libre de Bruxelles), et des conseillers sont chargés de sensibiliser les entreprises à l'intérêt des télécommunications, dans l'optique de susciter plus tard une demande (ex: campagne de sensibilisation à l'utilisation du vidéotex,...).

Concrétisation du projet et perspectives:

Depuis 1992, les entreprises présentes dans le bâtiment du B & D Center au Heysel ont la possibilité de se raccorder au téléport... et de disposer d'une ligne téléphonique en moins de 24h (une prouesse à Bruxelles!), grâce à la mise en service d'un central du type "centrex".

Toutefois, peu de PME se sont finalement montrées intéressées directement par le téléport, engendrant un bien faible effet d'entraînement. Il est vrai qu'actuellement ce dernier dessert essentiellement des show-rooms de firmes s'occupant de la fourniture de matériel de bureau... sociétés caractérisées par un taux très faible d'employés au m² de bureau et qui, la plupart du temps, n'ont jamais demandé pour bénéficier des services du téléport, mais qui profitent simplement de l'occasion qui leur est offerte pour disposer avec facilité de tout un éventail de produits et services.

C'est ainsi que plusieurs responsables d'entreprises privées se montrent maintenant réticents au projet et estiment que les principales motivations qui sous-tendent le projet ne sont guère d'ordre économique (l'impact médiatique avant tout).

En tout cas, le projet a le mérite d'avoir pu être concrétisé, avec un risque financier minimum puisque les investissements sont réalisés pas à pas en fonction de la demande.

D'ores et déjà, il aura au moins permis à des PME de découvrir des nouveaux produits et services de télécommunication (tels que des messageries vocales), tout en redorant l'image de marque de Bruxelles en ce domaine et en conscientisant le grand public, ainsi que le milieu économique, à l'importance des télécommunications avancées (par le biais de campagnes médiatiques et d'information).

000270

Un projet est aussi en cours d'élaboration à Anvers, dans le cadre d'une opération urbanistique visant à redynamiser un quartier spécifique de la ville d'Anvers (opération "stad en de stroom").

On peut aussi relever diverses initiatives, émanant souvent de promoteurs privés, cherchant à développer des complexes de bureaux du type "intelligent" associés à un bâtiment d'accueil d'infrastructures modernes en télécommunications (PABX multi-entreprises, services de télé-mesure et télé-surveillance, studio de vidéoconférence,...). De tels projets sont à l'étude sur certains grands axes de bureaux, notamment à Bruxelles, ainsi que dans certains parcs d'activités & terrains tant publics que privés (projets à la périphérie de Liège et de Namur).

000271

4. Approche envisagée dans le cas du projet à Liège.

4.1. Réalisation d'une étude de faisabilité :

A la suite de contacts établis lors de la réalisation du mémoire de fin d'étude ayant pour thème "*Les télécommunications d'entreprises: influence sur la localisation des entreprises; outil de développement régional*", la SPI, agence de développement économique de la province de Liège, m'a chargé de la réalisation d'une étude de faisabilité d'un téléport à Liège.

Cette étude, d'une durée de 18 mois, a pour objectif de développer un projet de téléport qui puisse apporter une solution concrète en matière de télécommunications avancées aux entreprises de la région ainsi qu'aux sociétés qui envisagent de s'y implanter.

L'étude a été divisée en trois étapes.

Première étape de l'étude

La première étape a consisté à étudier la faisabilité théorique d'un tel projet, les différentes formes qu'il pourrait prendre et les différents partenaires qui pourraient s'y associer.

Cette première étape a nécessité un dépouillement bibliographique afin de récolter le maximum d'informations sur les projets similaires, sur l'offre en télécommunication: d'affaires, ainsi que sur le secteur des télécommunications en général.

Ce dépouillement a été suivi de nombreux contacts téléphoniques et face-à-face auprès de grandes entreprises, de petites entreprises exigeantes en télécommunications, de concepteurs de produits dans ce domaine, ainsi qu'auprès de Belgacom.

A la fin de cette étape, des pistes de réflexion ont pu être dégagées et il a été possible de présenter des canevas de téléports convenant à la situation observée, canevas qui ont été confrontés avec les réalités du marché lors de l'étape ultérieure.

Deuxième étape de l'étude

La deuxième étape a consisté à réaliser une étude de marché auprès de la demande potentielle.

Cette étude a déterminé les exigences, actuelles et futures, de la demande en termes de télécommunications, tant au niveau téléphonique qu'au niveau des transmissions de données et des services à valeur ajoutée.

Elle a aussi évalué l'intérêt porté par les entreprises concernées pour un téléport dans l'arrondissement de Liège.

A la fin de cette étape, des informations précises à propos de l'utilisation (actuelle et future) des télécommunications dans les entreprises liégeoises ont pu être analysées en vue de dégager des grandes tendances, des carences éventuelles, ainsi que des souhaits qui ont été formulés.

L'enquête a aussi déterminé la localisation la plus adéquate du téléport d'après les entreprises interrogées, les infrastructures et produits qu'il faudrait proposer, ainsi que les modalités de fonctionnement (location ou vente de bureaux,...).

L'enquête a abouti à l'édification d'une série de recommandations de décision et d'un plan d'actions en fonction des résultats obtenus. Elle a pu conduire vers la définition d'un projet opérationnel ainsi qu'à la détermination des moyens nécessaires pour réaliser le projet.

Troisième étape de l'étude

La troisième étape a cherché à regrouper puis mobiliser les moyens nécessaires pour concrétiser le projet.

A ce stade là, il a été nécessaire de rechercher des partenaires, fixer la localisation des infrastructures (à partir d'une analyse comparative de différents choix de localisation), déterminer les équipements et produits à proposer (en fonction de leur rentabilité, en termes socio-économiques et/ou d'utilisation) et les modalités de mise à disposition.

Elle a fourni les principaux éléments nécessaires pour assurer, dans la phase ultérieure à l'étude, qui a commencée à la fin 1993, la concrétisation du projet sur le terrain.

4.2. Recommandations dégagées :

Le terme "téléport" étant de plus en plus galvaudé à travers le monde et employé à tort et à travers pour des projets très différents, il a été jugé nécessaire de préciser sa portée exacte pour le projet envisagé à Liège.

Trop de projets ont perdu leur crédibilité à défaut d'avoir déterminé clairement ce qu'ils entendaient par téléport. Certains d'ailleurs accordaient plus d'importance à leur impact médiatique, voire politique, qu'à leur opérationnalité sur le marché économique.

Aussi, a-t-il été proposé de définir clairement le type de concept de téléport prévu à Liège.

000273

S'il n'est pas envisageable de réaliser un projet similaire à celui concrétisé à Amsterdam ou Paris (complexes de bureaux de plusieurs dizaines de milliers de m² ciblant en particulier les centres de coordination de multinationales), le concept peut être adapté à un environnement caractéristique d'une métropole moyenne (3^{ème} ville belge, après Bruxelles et Anvers) et tenir compte du tissu économique (euro-)régional (qui ne peut attirer qu'un nombre limité de centres de coordination de grande importance), tout en restant pertinent et opérationnel.

Aussi, le téléport a-t-il été conçu comme une pépinière d'entreprises, spécialisée dans le domaine des nouvelles technologies de communication, qui veillera à accueillir préférentiellement des P.M.E. et indépendants exigeants en moyens de télécommunication.

Elle doit présenter les meilleures conditions pour l'émergence d'activités à haute valeur ajoutée en télécommunications et le développement de sociétés qui exploiteraient ces niches. Elle devrait bénéficier de facilités spécifiques, dont certaines sont susceptibles de profiter à l'ensemble des entreprises de la province (ex: la visioconférence). Il devrait aussi participer à la revalorisation de l'image de marque de la région liégeoise sur le plan national et international, en devenant tant une vitrine en la matière qu'un instrument au service du tissu économique.

Le meilleur environnement devra être accordé à ces entreprises qui souhaiteraient développer des activités exigeantes en moyens de télécommunication (multimédias, télémarketing, serveurs de banques de données,...). Il devra leur permettre de disposer d'équipements et de services réservés jusqu'à présent à des multinationales, et de réduire certains coûts de fonctionnement (gestion centralisée de l'énergie, contrôle des dépenses téléphoniques, configuration aisément modifiable des réseaux informatiques,...).

Les retombées des principaux avantages du téléport bénéficieront principalement aux entreprises présentes dans le bâtiment envisagé (hormis toutefois, et ce n'est pas négligeable, certains équipements, comme la salle de visioconférence ou l'espace - démonstration & formation dont l'attractivité dépassera largement les entreprises installées sur le site).

Or, les résultats de l'étude et les contacts noués avec les entreprises intéressées ont montré que l'ensemble du tissu économique de la région attend qu'une amélioration soit portée aussi sur les télécommunications d'entreprises dans leur ensemble, particulièrement sur l'aspect qualitatif (fiabilité des lignes de transmission de données, délais de raccordement et de dépannage réduits,...).

Aussi, en partenariat avec l'opérateur public de télécommunication (Belgacom), il a été recherché les moyens de garantir une certaine qualité de service en télécommunications aux entreprises présentes dans les parcs d'activités, en contrepartie notamment des économies d'échelle réalisées grâce au regroupement de gros clients sur une aire limitée.

De même, en partenariat avec le FOREM (organisme de la Région Wallonne chargé de la formation professionnelle), il a été recherché les moyens de mettre sur pied des cycles de formation spécialisée et d'animer un centre permanent de diffusion technique en télécommunications.

4.3. Présentation des projets dégagés à l'issue de l'étude de faisabilité :

Un plan d'actions a été établi à l'issue de l'étude, à partir des résultats obtenus et des démarches entreprises par la suite.

Ce plan a été déterminé en veillant à apporter une solution concrète aux besoins en télécommunications avancées des entreprises ainsi qu'à doter Liège d'une vitrine en la matière qui puisse offrir un environnement idéal pour le développement de sociétés exploitant des niches dans le domaine des nouvelles technologies de l'information, et, plus généralement, de P.M.E. et indépendants exigeants en moyens de télécommunication.

Le plan d'action comprend trois axes :

1. Garanties de haute qualité de services en télécommunications :

Le premier axe s'adresse à l'ensemble des entreprises installées (ou envisageant de s'installer) dans un parc d'activités de l'arrondissement de Liège, et en particulier à celles qui s'installeront aux Hauts-Sarts et au Sart Tilman (parc scientifique de l'Université de Liège). Il propose de garantir une haute qualité de services en télécommunications à ces entreprises. Cette approche se révèle inédite jusqu'à présent en Belgique.

D'ores et déjà une étape importante a été franchie vers la réalisation de ce projet, à la suite de l'établissement d'une convention "télécom" entre BELGACOM et la SPI dans laquelle l'opérateur public s'engage à satisfaire à certains critères purement qualitatifs (concrétisation d'une demande de raccordement dans les cinq jours, garantie de dépannage dans la demi-journée, équipement en fibres optiques, sécurisation des liaisons "data",...). Cette convention devrait conduire idéalement à une harmonisation de la politique d'investissement de l'opérateur public avec celle d'accueil des entreprises développée par la société de développement économique. L'équipement en télécommunications modernes des parcs d'activités de la province de Liège sera ainsi pris en considération, au même titre que celui, plus classique, en électricité haute-tension, en eau, en voiries,...

Ainsi, depuis le 2^{ème} semestre 1993, la SPI a obtenu la garantie que 90% des raccords téléphoniques standards soient réalisés dans les cinq jours ouvrables dans les parcs d'activités. En septembre 1994, ce délai pourra même être réduit à deux jours dans les zones pilotes des Hauts-Sarts et du Sart Tilman selon certaines conditions. Parallèlement, des interventions rapides sont garanties en cas de dérangement, de même que le renforcement de la fiabilité des liaisons de transmissions de données grâce à la technologie des fibres optiques et la sécurisation des liaisons.

2. Développement d'une télébase :

Une pépinière d'entreprises dédiée aux nouvelles technologies de communication sera développée, afin de répondre aux souhaits de petites entreprises de mettre en commun des moyens avancés de télécommunication dont elles ne pourraient disposer seules (ex: sélection directe, messagerie vocale, visioconférence,... services jusqu'à présent réservés à des multinationales).

Elle proposerait des espaces de bureaux pré-câblés (disponibles en location ou en vente), ainsi que des services communs à prix partagé: des services de téléphonie spécifiques, des services de messageries d'affaires, des services de télécommunications à valeur ajoutée (par exemple: télésurveillance, télémessure, visioconférence), mais aussi des services de secrétariat et des facilités typiques d'une pépinière d'entreprises.

Ce bâtiment d'accueil veillera à offrir les meilleures conditions pour le développement de sociétés installées dans des niches liées aux nouvelles technologies de communication, et plus généralement pour des P.M.E. et indépendants exigeants en moyens de télécommunication.

Par ailleurs, en partenariat avec le FOREM, l'organisme public chargé de la formation professionnelle en Région Wallonne, un centre de diffusion technique & de formation, spécialisé dans le domaine des télécommunications, sera intégré dans la pépinière d'entreprises.

Cette "télébase" verra le jour dans le nouveau quartier d'affaires du Vertbois (au centre de Liège, autour d'un ancien orphelinat récemment rénové pour accueillir les organismes de la Région Wallonne chargé de l'économie), dans le cadre d'une opération urbanistique de redynamisation d'un quartier de la ville. Elle devrait être opérationnelle en 1996.

3. Création d'un téléparc :

Le troisième axe consiste à créer un téléparc, zone de télécommunications avancées à l'intérieur du parc d'activités des Hauts-Sarts, avec terrains à construire pour entreprises exigeantes en moyens de télécommunications et possibilité de disposer d'un bâtiment clé sur porte.

Un très haut niveau qualitatif en infrastructure et en service sera garanti dès l'année prochaine à toute entreprise qui souhaiterait s'y implanter (raccordement dans les deux jours, garantie de rétablissement de la connexion dans les 4 heures en cas de dérangement, liaisons sécurisées, fibres optiques, centre technique de Belgacom implanté sur le site...).

Ainsi, toute société qui s'installerait sur ce terrain pourra être assurée de disposer d'un service soigné et d'un équipement public up-to-date.

Cette zone pourrait aussi devenir à terme le lieu d'implantation des sociétés qui se seront développées dans la pépinière d'entreprises, lorsqu'elles auront franchi le stade d'incubation de leur activité.

000277

Les différents concepts de téléports:

Roubaix, Metz, Amsterdam, et Liège.

*Exposé présenté à l'occasion du Symposium de Paris (1993)
"Communications, Political Geography and Global Change Joint"*

spl Société
Provinciale
d'industrialisation

Damien JACOB
Chargé de Recherches

Rue Lonhienne, 14
B - 4000 LIEGE

Tél. 041/22.30.83
Fax 041/21.24.27

-1-
000278

Téléport ?

Pas de protection juridique du label.

Il existe autant de définitions que de projets !

Définition générale :

Parc d'activités / immeuble de bureau spécialisé offrant une infrastructure et des services en télécommunication up-to-date, à un prix partagé en fonction de l'utilisation.

Un téléport comprend généralement :

- une infrastructure immobilière (bureaux...);
- une infrastructure locale en télécommunications qui irrigue ces bâtiments;
- un centre commun de télécommunication;
- des connexions (via des liaisons terrestres ou satellites) avec des réseaux de télécommunication nationaux et internationaux (X25, RNIS,...).

Principaux avantages d'un téléport :

- accès à un équipement de télécommunication up-to date
- partage des coûts de l'équipement en fonction de l'utilisation
- conditions tarifaires ou garanties qualitatives préférentielles
- valorisation de l'image d'un terrain / bâtiment.

Acteurs :

- société de développement économique
- forces vives d'une région
- administration des PTT
- promoteur immobilier

Equipements et services proposés :

- central téléphonique (PABX) "multi-entreprises"
- réseau local en fibre optique
- réservation de raccordements à différents réseaux
- tarifs préférentiels et/ou garanties de qualité de service
- messageries électroniques & vocales
- télé-contrôle du chauffage, de la climatisation, des alarmes...
- salle de visioconférence; salle de télémarketing
- cycle de formation spécialisée
- services de proximité: service de secrétariat, restaurant...

Téléport de Metz:

Concept (1987):

Zone de télécommunications avancées (ZTA)
comprenant: - un parc d'affaires;
- un centre public de télécommunication (CESCOM).

Equipements:

PABX multi-entreprises; câblage en fibres optiques
avec messagerie vocale, service d'accueil téléphonique,...
garantie d'intervention rapide
Salle de visioconférence + salle de télémarketing
"espace-entreprises France-Telecom"

Situation:

Technopôle METZ 2000 (S-E de Metz).

Atout 1er:

Donner une spécialisation au technopôle (150 entreprises).

Clientèle ciblée:

- Gd entreprises américaines (AT&T)
- Sociétés "high-tech"
- Institutions publiques (TDF, INRIA...)

Gestion:

Ville de Metz, en partenariat avec des investisseurs institutionnels
et un promoteur immobilier privé (EUROPARC).

Bilan:

PABX employé par 1 entreprise sur 2.
Rôle essentiellement de vitrine du CESCOM.

Téléport de Roubaix:

Concept: (1985)

- Au départ (1988-1991): Z.T.A.
- Dans le futur (1993-): Téléport du type anglosaxon.

Equipements:

Actuellement, même type d'équipement qu'à METZ.

Plus tard, antenne satellite

- services du type "VSAT"
- un partage de capacité de liaisons intercontinentales

Situation:

Friche industrielle en cours de réaménagement

A proximité du centre de Roubaix.

Atout 1er:

Redynamiser le tissu économique local.

Choix d'être un acteur dans le secteur des télécoms

Clientèle ciblée:

Les sièges sociaux des grandes entreprises de distribution (Phildar...)

Entreprises régionales, institutions publiques, indépendants.

Gestion:

"S.E.M. Teleport", devenue "SAEM" comprenant,

- Public: la Ville, la CCI, la comm. urb L-R-T, le Département, la Région, le FEDER.
- Privé: la SARI (immobilier: bât. intelligents), Région-Câbles, CGE, Thomson, une caisse d'épargne, divers privés.

Opérateurs: - au départ France Telecom.

- actuellement, accueil d'autres opérateurs (US PRINT)
- La SAEM n'exclut pas de devenir aussi opérateur.

Bilan:

- Actuel: peu de dynamisme sur le site (50% valorisé)
- Futur: vers une vision plus anglo-saxonne des téléports:
 - créer un hub, fer de lance de la déréglementation
 - être un acteur dans ce domaine.

000282 - -

Téléport d'Amsterdam:

Concept: (1984)

Parc d'affaires d'attraction internationale, équipé de moyens de télécommunication de pointe.

Equipements:

Double boucle en fibres optiques. PABX multi-entreprises.
Maintenance 24h/24. Système de back-up.
Pas de centres de démonstration.

Situation:

100ha à l'ouest d'Amsterdam. Près du port et du ring autoroutier.
Desserte en transports en commun: trains, trams, bus,...

Atout 1er:

- Parc d'affaires high-tech; site arboré;
- Irrigation exceptionnelle en moyens de transport;
- système "One Stop Shopping".

Clientèle ciblée:

Mixité entre PME et grandes entreprises (nationales ou étrangères)
ex: SITA (réservation avions), HP
Banques, assurances, entreprises de distribution...

Gestion:

La ville d'Amsterdam, des sociétés privées,
des investisseurs institutionnels et PTT Telecom.

Bilan:

5 000 employés sur le site. 2.5 milliards de \$ investis.
Parc d'affaires moderne, bien coté au niveau international.

000283

Téléport de Liège:

Concept (1991):

Deux volets:

- 1) Garantie de haute qualité de service en télécoms dans les parcs d'activités économiques.
- 2) Zone de télécommunications avancées (ZTA), comprenant un centre d'entreprises spécialisées

Equipements:

- 1) Equipement en fibre optique dans certains parcs d'activités.
Service de qualité (raccordements rapides, maintenance 24h/24...).
Sécurisation de lignes de transmissions de données. EURO-RNIS,...
- 2) PABX multi-entreprises avec messagerie vocale, accueil téléph.
Des bureaux pré-câblés; une salle de visioconférence;
une "téléboutique" réservée à la clientèle d'affaires de Belgacom.

Situation:

- 1) Dans les principaux parcs d'activités de la région liégeoise.
- 2) Probablement dans un quartier en rénovation au centre de Liège

Atout 1er:

- 1) Garanties de haute qualité de service, qui profiteront à l'ensemble des entreprises de la région liégeoise.
- 2) Promouvoir des niches technol. & commerc. dans des créneaux liées aux télécoms. Partager l'utilisation de certains équipements...

Clientèle ciblée:

- 1) Ensemble des entreprises de la région exigeantes en télécoms.
- 2) PME souhaitant bénéficier d'un bon environnement en télécoms.

Gestion:

- intercommunale de développement économique, Belgacom...

Bilan:

L'étude de faisabilité vient d'être terminée.
Une convention avec Belgacom va être signée en juin.
La concrétisation des projets est envisagée en 1994.

000284 - -

Evaluation des projets de "téléport" :

1) en terme de développement économique:

Résultats très mitigés:

Les téléports = technopôle spécialisée

Les téléports = parc d'affaires

Raisons:

- uniformisation de l'offre
- absence d'avantages tarifaires en fonction du volume
 - > guère d'intérêt de regrouper les utilisateurs
- partage de réseaux entre tiers non autorisé.
 - > liaisons à hauts débits onéreuses

Toutefois:

- possibilité d'offrir un service de haute qualité.
- possibilité de partager des équipements et services (messageries, visioconférence...): intérêt pour les PME.
- déréglementation en cours: possibilité de constituer un "hub".

2) en terme d'aménagement du territoire et de développement régional:

- quelques signes apparaissent:
 - initiatives au niveau régional ou municipal
 - regroupement de complexes de bureaux
 - insertion des télécoms dans des SDAU.
- mais potentialités énormes dans le contexte de la dérégulation.

3) en terme d'image de marque:

- valorisation de l'image de marque d'une ville / région.
- promotion accentuée de ces moyens de communication